PROCES VERBAL
Conseil municipal du mardi 04 avril 2023 à 20h00

Présents : Mme JOUANNET Martine, Mme MOSTEIRO Odile, M. GATTONE Emmanuel, Mme REBOUL SALZE Sophie, M. Didier LEQUIN, Mme COTTIN Véronique, Mme DELCOUR Petra, M. LACHAUX Patrice, M. NOUVELLE Philippe, Mme POMMES Kathy, M. POURRIER Luc, Michel CHANEL, Mme LACHAUX Laurie
Excusés : M. BAGUET André, M. LESEGRETAIN Bernard, Mme SLADE Judith, Mme LENG-GOLLIET Amély,
Absent : Mme VALLECORSA Sofia
Procurations : M. BAGUET André à Mme JOUANNET Martine, M. Du BOIS Jérôme à M. CHANEL Michel, Mme LENG-GOLLIET Amély à Mme LACHAUX Laurie

ORDRE DU JOUR
Approbation du procès-verbal du conseil 07 mars 2023

FINANCES
Point n°1 : Décisions du Maire
Point n°2 : Factures et engagements
Point n°3 : Vote des taux d'imposition 2023
Point n°4 : Subventions Actions sociales
ADMINISTRATION GENERALE
Point n° 5 : Modification du tableau des emplois
Point n° 6 : Convention d'occupation du domaine public : distributeur de baguettes
VIE SCOLAIRE :
Point n°7 : Modification des horaires d'entrée et sortie de l'école
VIE ASSOCIATIVE
Point n° 8 : Subvention Course cycliste « Tour du Léman »
TRAVAUX / FORETS
Point n°9 : Compte-rendu de la commission
Point n°10 : Dénomination des voies communales
URBANISME / DEVELOPPEMENT DURABLE
Point n°11 : Autorisations d'urbanisme et compte-rendu de la commission
COMMISSIONS MUNICIPALES
Point n°12 : Travaux des commissions
INTERCOMMUNALITE
INFORMATIONS DIVERSES
Commission de contrôle des listes électorales
Information sur la sécurité des élus en lien avec leur engagement.

Ouverture du conseil à 20h02.
Mme LACHAUX Laurie est nommée secrétaire de séance.

Approbation du PV du Conseil municipal du 07 mars 2023 : pas de remarques.

FINANCES

Point N°1 Décisions du Maire

07/03/2023	Avenant au protocole accord Centre Musicaux Ruraux (cours de musique à l'école)	2 066,56 €
07/03/2023	Adhésion 2023 à l'AMF de l'Ain	831,11 €

Point N°2 Factures et engagements

M. Gattone demande si l'entreprise « Schillinger » est une entreprise Suisse ? Mme la Maire répond non, elle est à Crozet.
Mme Reboul Salze se questionne sur le nom du fournisseur d'électricité avec Enercoop.
M. Chanel confirme qu'il y a bien un groupement d'achat via le SIEA et qui concerne le gaz et l'électricité.
Il faudrait vérifier qui a remporté le marché du biogaz (Total Energie ?)

Point N°3 Vote des taux d'imposition 2023

Mme la Maire rappelle que chaque année, les communes doivent voter les taux de taxes.
La particularité cette année est que l'Etat demande aux collectivités de revoter la taxe pour les logements secondaires, logements vacants et location saisonnières.
Mme la Maire rappelle les taux actuels qui sont :
-Taxe foncier bâti : 22.24 %
-Taxe foncier non-bâti : 47.57 %
Le dernier taux de la taxe d'habitation voté par la Commune était à 11.5%.

M. Lequin rappelle que la question d'instaurer une taxe pour les résidences secondaires avec le Percepteur avait été soulevée il y a quelques mois. Cependant, cette possibilité n'est pas encore possible pour la Commune.
Mme la Maire présente l'état de fiscalité envoyé par les services fiscaux qui s'élève à un montant prévisionnel de 989 599 € .
M. Chanel ajoute que ce qui est important dans le document c'est de regarder les bases d'imposition et fait remarquer que cette année il y a une augmentation. :
M. Nouvelle ajoute que cela s'explique par le fait que le nombre de maisons construites a augmenté.

Les membres du conseil municipal à l'unanimité :
DECIDENT les taux d'imposition 2023 suivants :
-Taxe foncier bâti : 22.24 %
-Taxe foncier non bâti : 47.57 %
-Taxe d'habitation : 11.50%

Point N°4 Subvention aux associations à vocation sociale

Mme Cottin présente les dossiers qui ont été étudiés à la commission CCAS du 13 mars 2023.
L'Equipe Entraide est une association pour les personnes précaires. Elle récupère des meubles et propose un vestiaire solidaire. Il est proposé une subvention à hauteur de 350€.
L'Amicale de l'Hôpital de Gex est une association qui s'occupe de l'animation pour les résidents. Il est proposé une subvention pour un montant de 500€.
Mme Cottin ajoute qu'un bon d'achat a été offert aux Restos du Cœur d'un montant de 500€ à l'antenne du Pays de Gex.
2 dossiers sont en attente : l'APAJ (jeune en situation de handicap) et la Ligue contre le cancer qui a créé une antenne dans le Pays de Gex.

Les membres du conseil municipal à l'unanimité :
DECIDENT d'attribuer les subventions aux associations suivantes :

- Equipe d'Entraide : 350 €
- L'Amicale de l'Hôpital de Gex : 500€
- L'Amicale des donneurs de sang : 50 € *(déjà voté au conseil du 07 mars 2023 à hauteur de 200 €, mais montant sous-évalué).*

ADMINISTRATION GENERALE

Point N°5 Modification du tableau des emplois

Mme la Maire rappelle qu'une création de poste au grade de Technicien a été prévue au budget 2023 afin de renforcer l'équipe administrative et technique.
Il est proposé de modifier le tableau des emplois comme suit :

SUPPRESSION :
→ Un poste de rédacteur à temps complet
→ Un poste d'Adjoint administratif 2è classe à temps complet
→Un poste d'Agent de Maîtrise à temps complet
→Un Agent spécialisé principal 2è classe des écoles maternelles à temps complet

CREATION :
→Création d'un poste de Technicien territorial à temps complet

Mme la Maire ajoute que pour toute embauche, que pour ce soit un CDD ou un titulaire, les collectivités ont l'obligation de créer le poste. Le poste de technicien aura pour mission d'accompagner la commune dans le développement des projets (rénovation énergétique des bâtiments, aménagement urbain, pôle de production de l'Energie).

Mme Reboul Salze demande s'il y a des conséquences particulières sur le fait de supprimer des postes mis à part une mise à jour du tableau qui reflète la réalité. Mme la Maire répond qu'il n'y a pas de conséquences. Si un agent réussi un examen ou un concours, la collectivité le nommera sur son nouveau grade et créera le poste. Elle ajoute qu'un agent des services techniques part à la retraite cet été et qu'un poste est à pourvoir pour son remplacement.

Tableau des emplois au 04 avril 2023

Grades	Fonctions	Catégorie	Temps complet / temps non complet	temps non complet
Fillière administrative				
Attaché	DGS	A	TC	
Adjoint administratif principal 1ere classe	état civil, urbanisme	C	TC	
Adjoint administratif 2eme classe	accueil, secrétariat	C	TC	
Adjoint administratif 2è classe	comptabilité, budget, RH	C	TNC	**32h**
Filière culture				
adjoint au patrimoine	responsable de la bibliothèque	C	TNC	**10h**
adjoint au patrimoine	animatrice bibliothèque	C	TNC	**10h**

Filière technique				
Agent de maîtrise principal	responsable services techniques, encadrement	C	TC	
Agent de maîtrise principal	entretien voiries, espaces verts, bâtiment	C	TC	
Adjoint technique principal 2ème classe	entretien voiries, espaces verts, bâtiment	C	TC	
Adjoint technique 2ème classe	entretien voiries, espaces verts, bâtiment	C	TC	
Adjoint technique 2ème classe	aide auprès des professeurs, surveillance enfants, entretien bât	C	TC	
Adjoint technique 2ème classe	aide auprès des professeurs, surveillance enfants, entretien bât	C	TC	
Adjoint technique 2ème classe	restauration scolaire et entretien bâtiments	C	TC	
Adjoint technique principal 2ème classe	entretien bâtiments communaux	C	TNC	**28h**
Adjoint technique 2ème classe	entretien bâtiment scolaire	C	TNC	**16h**
Adjoint technique 2è classe	aide et surveillance au restaurant scolaire	C	TNC	**14h**
Adjoint technique 2è classe	surveillance cour et restaurant scolaire	c	TNC	**6h**
Filière sociale				
Agent spécialisé 1ere classe des écoles maternelles	aide auprès des professeurs, surveillance enfants, entretien bâtiments	C	TC	
Agent spécialisé principal 2è classe des écoles mat	aide auprès des professeurs, surveillance enfants, entretien bâtiments	C	TC	
POSTES OUVERTS NON POURVUS				
Technicien	chargé de mission	B	TC	
Emplois saisonniers				
Adjoint technique 2ème classe	entretien voiries, espaces verts, bâtiment	C	TC	
Adjoint technique 2ème classe	entretien voiries, espaces verts, bâtiment	C	TC	

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

ACCEPTENT la proposition de Madame la Maire

FIXENT le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité à compter du 04 avril 2023

Point N°6 Convention d'occupation du domaine public

Mme Mosteiro informe l'assemblée qu'une proposition d'installation d'un distributeur de baguettes de pain devant la Table du 195 a été faite par le boulanger qui fournit le restaurant.

Ce distributeur complètera le dépôt de pains spéciaux assuré par le restaurateur et permettra aux usagers de venir acheter leur pain à n'importe quelle heure.

La convention d'occupation est consentie à titre gratuit cependant l'électricité sera facturée tous les 2 mois au boulanger.

Les services techniques vont faire une dalle en béton pour poser le distributeur dessus.

Le distributeur proposera environ 70 baguettes dans la machine. Le boulanger pourra le recharger dans la journée, un système d'alerte est intégré au distributeur.

M. Gattone demande comment est géré le gaspillage, 70 baguettes semble beaucoup. Il lui est répondu que cette quantité n'est pas si élevée.

Mme Reboul Salze demande si Crozet est le premier village où le boulanger installe un distributeur. Il lui est répondu oui.

M. Pourrier demande s'il livrera tous les jours ? Ceci sera à vérifier.

Mme la Maire donne lecture de la convention aux conseillers et précise que la surface bétonnée pour déposer le distributeur est réalisée par les services techniques et prise en charge pas la mairie.

L'entreprise a estimé la facture à hauteur de 700€ d'électricité par an. Il est proposé dans la convention de refacturer au réel tous les 2 mois la consommation d'électricité au boulanger.
Mme Reboul Salze demande si un commerce ambulant pourra se brancher également sur le coffret ? Mme la Mosteiro répond oui.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité :
AUTORISENT Mme la Maire à signer la convention d'occupation du Domaine Public

AFFAIRES SCOLAIRES

Point n°7 : Modification des horaires d'entrée et sortie de l'école

Mme Mosteiro présente la modification des horaires d'entrée et de sortie de l'école à compter de la rentrée de septembre 2023.
Par délibération du 1er février 2018, le rythme scolaire de l'école des Chardons Bleus avait été fixé comme suit : Semaine de 4 jours avec les horaires suivants : 8h30h - 12h et 13H30 - 16h.

Le projet de changement des horaires scolaires a été annoncé lors du conseil d'école du 23 novembre 2022. En effet, le temps de pause méridienne s'avère trop court au vu du nombre d'enfants qui déjeunent au restaurant scolaire aujourd'hui (en moyenne 190 enfants). Afin que tous les enfants puissent bénéficier du temps nécessaire pour se restaurer, il a été proposé au conseil d'école du 15 mars 2023 de rallonger la pause méridienne de 30 minutes. Le conseil d'école s'est prononcé à la majorité pour le changement d'horaires scolaires suivants :
Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi : de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

Cette modification nécessitera une réorganisation pour le personnel et le périscolaire.
Ces nouveaux horaires seront transmis à l'inspection académique pour validation.
M. Chanel demande s'il y a une alternative pour conserver les horaires actuels ? Mme Mosteiro répond que l'école ne peut pas réduire son temps pédagogique et que depuis quelques années, le temps méridien empiète déjà sur le temps pédagogique.
Mme la Maire ajoute que Crozet est l'une des dernières écoles avec un temps méridien si court.
M. Lachaux soulève que les enfants qui rentrent chez eux auront également plus de temps pour déjeuner.
Mme la Maire précise qu'aujourd'hui, Alfa 3A met à disposition 4 animateurs, pour l'encadrement des élèves qui s'ajoutent aux 7 agents communaux. Depuis cette année, la mairie met à disposition une salle de jeux le midi.

Les membres du conseil municipal, à la majorité, avec 1 abstention :
FIXENT des horaires scolaires d'entrée et de sortie à partir de la rentrée de septembre 2023 comme suit :
Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi : de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

- Information : exercice incendie sur le temps méridien

Mme Lachaux fait le compte-rendu de l'exercice incendie du restaurant scolaire qui s'est déroulé le 23 mars à 12h20 et qui n'avait jamais été fait jusqu'à présent.
Il a été réalisé en 4.26 minutes et s'est très bien déroulé. Les agents ont bien suivi les consignes qui leur ont été données. Une formation particulière complémentaire pourra être donnée aux agents.

Point n°8 : Compte rendu du Conseil Municipal des Jeunes par Mme Mosteiro

Le conseil municipal jeunes est de plus en plus actif malgré le nombre réduit de jeunes conseillers (4 jeunes filles actuellement). Le groupe a prévu d'interviewer les ainés du village et va travailler sur le projet Zéro Waste.
Deux enfants sont allés à l'école pour recruter d'autres enfants. 10 candidatures ont été reçues. Mme Mosteiro salue le travail de Mme Slade sur cette commission.

VIE ASSOCIATIVE

Point N° 9 Demande de subvention Tour du Léman

Dossier non reçu à ce jour, point reporté ultérieurement.

TRAVAUX – FORET

Point n°10 Compte-rendu de la commission par Mme Mosteiro

Une rencontre a eu lieu avec le responsable du secteur de la Direction Départementale des Territoires, plusieurs aménagements ont été évoqués.
Le département a prévu un budget de 100 000€ de travaux sur la Commune pour les deux projets suivants :

- Crozet centre : Réfection de la voirie de la mairie aux terrains de tennis M. Nouvelle demande si le plateau surélevé est conservé. Mme Mosteiro répond oui.
- Crozet Villeneuve : Réfection de la voirie entre le plateau surélevé bas des Longets jusqu'à la ferme PERRIER.

Route de Gex, deux possibilités d'aménagement :
En haut de la rue des Noyers, installation d'un plateau surélevé avec 2 coussins. Cet aménagement permet de déplacer l'entrée de l'agglomération à 50 mètres en amont.
En haut de la rue des Borgeats, installation d'une écluse avec coussins béton afin de renforcer la visibilité. Les deux projets sont à chiffrer pour validation à la prochaine commission travaux.

Bâtiment de l'école : des sociétés sont actuellement rencontrées pour faire des devis d'installation d'alarme.

Point n°11 Dénomination des voies communales

Madame la Maire informe l'assemblée qu'aujourd'hui, il y a de nombreuses impasses dans le village qui n'ont pas de nom et précise qu'il appartient au conseil municipal de fixer, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places, impasses et lieux-dits de la commune.
Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité décident de :

- **de VALIDER** les noms attribués à l'ensemble des voies communales et privées ouvertes à la circulation et des lieux-dits (liste en annexe de la présente délibération),
- d'**AUTORISER** Madame la Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- d'**ADOPTER** les dénominations suivantes.

URBANISME / DEVELOPPEMENT DURABLE

Point N° 12 **Autorisations d'urbanisme et compte-rendu de la commission**

Mme Reboul Salze présente les autorisations d'urbanisme

Numéro de dossier	Demandeur	Adresse terrain	Nature des travaux	Décision
AT00113522 B0005	L'ENTREPRISE CREATIVE - M. SWIFT Gwynfor	250 rue des Etangs		**REFUS**
DP00113523 B0002	THIOLLAY Daniel	Poizieux	Ravalement des façades de la maison principale. Couleur identique à celle existante.	**TACITE**
DP00113523 B0003	DAVAL Pascal	307 rue de la Montagne	Le projet consiste en l'implantation d'une pergola sur la terrasse carrelée existante, soit 18 M².	**NON OPPOSITION**
DP00113523 B0008	FOURQUIER Jonas	83 route du Marais	Trois panneaux solaires type tubes sous-vides seront installés sur le pan de toiture exposé sud-est. Deux panneaux photovoltaïques seront installés sur le pan de toiture exposé sud-ouest.	**TACITE**
DP00113523 B0009	DUCIMETIERE Laurent	235 rue des Châtaigniers	Pose de quatre volets battants sur les façades nord et nord-ouest.	**TACITE**
DP00113523 B0010	BUFFAZ Michel	409 route de la Télécabine	Division en vue de construire	**NON OPPOSITION**
DP00113523 B0011	MASSARD FABRE Lucie	65 impasse des Quatre Saisons	Pose d'un grillage simple torsion métallique vert.	**TACITE**
DP00113523 B0012	GAUTHIER Florent	1524 route de la Télécabine	Installation photovoltaïque en vue de la production d'énergie renouvelable : Surface solaire prévue : 56,83 M².	**TACITE**
DP00113523 B0013	LACHAUX Patrice et Violette	73 impasse des Deux Potes	Installation photovoltaïque en vue de la production d'énergie renouvelable. Surface solaire prévue : 16,65 M².	**TACITE**
DP00113523 B0014	LESEGRETAIN Bernard et Anne Marie	58 rue de Montoisey	Installation photovoltaïque en vue de la production d'énergie renouvelable : Surface solaire prévue : 16,65 M².	**TACITE**
DP00113523 B0015	FERT Gilles	357 route de la Télécabine	Clôture pour limiter le bruit de la route et améliorer la visibilité des véhicules circulants, en sortie de garage.	**TACITE**
DP00113523 B0016	VENEL Benjamin et LACHAUX Prisca	87 rue de la Ramaz	Installation photovoltaïque en vue de la production d'énergie renouvelable comprenant 8 panneaux	**TACITE**
PA00113522 B0002	SNC CROZET TELECABINE 2022 - M. FICHARD Christian	205 route de la Télécabine	Création de 4 lots dont : - 3 lots à bâtir pour la réalisation d'habitations individuelles, - 1 lot non destiné à recevoir de construction, destiné à la desserte éventuelle et ultérieure de la parcelle C 1644 par la voie du lotissement, conformément à l'OAP en cours de réalisation par la commune sur le terrain objet de la demande d'autorisation.	**FAVORABLE AVEC RESERVE**
PC00113523 B0001	BOUIX Yoann	Le Marais Sud	Construction d'une maison sur deux niveaux (un rez-de-chaussée et un étage).	**REFUS**
PC00113523 B0002	SLABY Adrien	367 route de Flies	- Surélévation du garage existant avec accès indépendant depuis façade Sud, Extension de la maison sur la façade Est, Création d'une piscine. Création d'un carport.	**REFUS**
PC0011352 3B0003	VOISIN Anaïs	2 chemin des Reinnets	Modification de la clôture, Modification du portail, Déplacement de la boîte aux lettres. Extension de l'annexe (Modification de la toiture pour pose de panneaux solaires.	**FAVORABLE AVEC RESERVE**

COMMISSIONS MUNICIPALES

Point N° 13 Commission communication :

Mme la Maire informe l'assemblée que le dernier Crozet Contact est imprimé et en cours de distribution.
Mme Reboul Salze propose un sujet sur la montagne d'été dans le prochain numéro. La rédaction des articles sera répartie entre conseillers.

INTERCOMMUNALITE

INFORMATIONS DIVERSES

- Commission de contrôle des listes électorales

La commission de contrôle doit être renouvelée tous les trois ans. La Commune de Crozet doit désigner : 3 élus de la liste majoritaire et 2 élus de la liste minoritaire.
Actuellement, les conseillers membres de la commission sont :

POURRIER Luc
POMMES Kathy
BAGUET André
CHANEL Michel
LACHAUX Laurie

Les mêmes élus peuvent être renommés. La Maire, les adjoints et conseillers délégués ne peuvent être nommés.
Mme la Maire propose de reconduire la même liste, sous réserve de l'accord de chacun des membres. En cas de désistement, il conviendra de désigner dans l'ordre du tableau un nouveau membre.
Les 5 membres sont favorables à leur reconduction de leur mandat.

- Information sur la sécurité des élus en lien avec leur engagement.

Mme Reboul Salze informe l'assemblée qu'elle a participé à une réunion proposée par la Gendarmerie sur la sécurité des élus et fait part du bilan aux conseillers.

Prochain conseil le 02 mai
Fin de Conseil à 21h50

Le 02 mai 2023,

Mme JOUANNET Martine
Maire

Le secrétaire de séance